

Direction régionale de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

Nantes, le 12 mai 2021

Lettre d'intention

Les politiques et les actions régionales portées tant par l'agence régionale de santé (ARS) que par la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) convergent depuis quelques années vers un soutien en faveur des familles et des jeunes et plus particulièrement des plus vulnérables.

Concernant les politiques de cohésion sociale et de solidarités, les crédits d'intervention mobilisés sur plusieurs programmes permettent de financer des actions et des structures, notamment celles qui vont de la veille sociale jusqu'à l'accès à l'hébergement. Les publics visés par l'instruction sont d'ores et déjà identifiés dans ces dispositifs. La stratégie de prévention et de lutte contre les exclusions déployées depuis 2018 complète cette intervention des services de l'Etat et vise particulièrement la lutte contre les inégalités dès le plus jeune âge. Enfin, des contractualisations actuellement en œuvre visent également ces publics dans le cadre de la stratégie de prévention et de protection de l'enfance.

Concernant l'ARS, le projet régional de santé 2018-2022 décline plusieurs objectifs opérationnels, notamment à travers le PRAPS, concernant la lutte contre les inégalités en santé et le soutien de la parentalité des plus jeunes familles. Par ailleurs, depuis plusieurs années, l'ARS soutient des actions de prévention en lien avec les conseils départementaux (CD) sur l'attachement mère-enfant, la nutrition, la vaccination, la santé environnementale ou encore en lien avec le réseau sécurité naissance sur la thématique addiction. L'ARS soutient également des actions de prévention et petite enfance dans le cadre des contrats locaux de santé avec les collectivités locales.

Cet appel à projet est donc une opportunité de mieux faire converger nos actions à destination des personnes en situation de précarité (Unité gynéco-obstétrique médico-sociale et réseau dispositifs dédiés santé précarité pour les soins et l'aller vers : PASS/LHSS/ACT).

Aussi, nous souhaitons nous saisir de la stratégie nationale en faveur de la petite enfance et plus précisément du lancement de la feuille de route en soutien des 1000 premiers jours pour lancer un appel à projet commun ARS/ DREETS.

Notre intention commune est d'ouvrir la phase préparatoire à d'autres acteurs institutionnels (CAF et CPAM voire CD) pour mieux préciser notre appel à projet afin de renforcer une synergie entre les champs sociaux, médico-sociaux et sanitaires au plus près des territoires et des familles.

Pour suivre ce sujet, nos deux institutions ont identifié deux référents :

- ARS : Marie-Jo PASSETEMPS, en charge des questions santé précarité et en lien avec les acteurs de la stratégie de lutte contre la pauvreté - marie-jo.passetemps@ars.sante.fr
- DREETS : Anne PICARD-COSKER, responsable stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté / Mission d'appui aux politiques publiques - anne.picard-cosker@dreets.gouv.fr

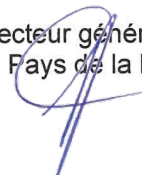
Toutefois, nous souhaitons attirer votre attention sur le calendrier qui va contraindre les opérateurs et les institutions à se positionner en juin - mi-juillet au plus tard- c'est-à-dire en pleine période estivale et de déconfinement. Aussi, il nous semblerait plus adapté de décaler le calendrier de l'appel à projet avec une commission régionale de sélection fin septembre.

la Directrice régionale de l'économie,
de l'emploi, du travail, et des solidarités,



Marie-Pierre DURAND

le Directeur général
de l'ARS Pays de la Loire,



Jean-Jacques COIPLÉ